

**Entrée en vigueur – Règlements 2024-742-10, 2024-742-11, 2024-742-12,  
2024-742-13 et 2024-742-14**

Prenez avis que le règlement **2024-742-10** intitulé : « **Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2013-742 afin de modifier le PIIA-005 – Avenue Bethany** » adopté le 4 novembre 2024 est entré en vigueur le 25 février 2025, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2024-742-11** intitulé : « **Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2013-742 afin de modifier le PIIA-006 – Rue Lafleur** » adopté le 4 novembre 2024 est entré en vigueur le 25 février 2025, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2024-742-12** intitulé : « **Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2013-742 afin de modifier le PIIA-007 – Avenue Argenteuil** » adopté le 4 novembre 2024 est entré en vigueur le 25 février 2025, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2024-742-13** intitulé : « **Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2013-742 afin de modifier le PIIA-015 – Projet immobilier d'envergure afin d'y inclure les bâtiments de grande hauteur** » adopté le 4 novembre 2024 est entré en vigueur le 25 février 2025, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2024-742-14** intitulé : « **Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2013-742 afin d'ajouter l'article 3.29 « PIIA-029 – Secteur Rivière de l'Ouest** » » adopté le 4 novembre 2024 est entré en vigueur le 25 février 2025, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Ces règlements sont disponibles pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 3 mars 2025  
(U-2025.05)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière